

**Les orientations,
les valeurs fondamentales
et le style d'action**

de la **Commission**
de la capitale nationale
du Québec



Depuis 400 ans, Québec est la capitale politique et administrative du Québec. Sous les régimes successifs de la Nouvelle-France, de la Province britannique du Québec, du Bas-Canada, du Canada-Uni et du Québec actuel, la cité de Champlain constitue le lieu d'exercice du pouvoir.



Or, la fonction de capitale a ses exigences; ainsi, son aménagement doit être distinctif. C'est pourquoi, depuis un demi-siècle, les différents gouvernements du Québec ont institué des organismes chargés de mettre Québec en valeur. La Commission de la capitale nationale du Québec, créée par l'Assemblée nationale en 1995, est la plus récente de ces institutions.

Organisme essentiellement intéressé par le devenir de la capitale, la Commission fait appel aux Québécoises et aux Québécois de toutes les origines et de toutes les régions. Puisqu'elle a la capitale comme objet de ses préoccupations, elle propose des projets d'aménagement et de promotion, conceptualise des actions et rassemble les interventions de toutes celles et de tous ceux qui s'intéressent au rôle et aux fonctions d'une capitale moderne.

Ayant pour champ d'intervention la communauté métropolitaine de Québec, la Commission n'est pas un agent de développement économique au sens strict du terme. Elle est toutefois consciente que ses activités ont une incidence directe sur la promotion, le développement touristique et l'aménagement durable de Québec et que, par conséquent, elles produisent des retombées substantielles.

Les buts du présent document sont:

- A** de déterminer les orientations auxquelles souscrit la Commission dans l'accomplissement de ses mandats;
- B** de présenter ses valeurs institutionnelles;
- C** de définir le style d'action qui la guide.

LES ORIENTATIONS

En vertu de la loi, la Commission doit s'acquitter de trois missions:

- 1** Elle améliore le paysage de la capitale par la mise en valeur des lieux qui témoignent de la présence de l'État; elle contribue à en parfaire l'image de marque.
- 2** Elle veille à la promotion de la capitale par des activités de découverte, de connaissance, d'éducation et de rayonnement.
- 3** Elle conseille le gouvernement sur les moyens à mettre en œuvre pour consacrer Québec comme siège des institutions de l'État et dépositaire de leur histoire.

Améliorer le paysage de la capitale

Les faits

La Commission a à cœur la mise en valeur des lieux du pouvoir. La capitale d'un État constitue un lieu unique: les dirigeantes et les dirigeants y exercent leurs fonctions, la diplomatie s'y pratique et l'ensemble de la population y trouve, dans un environnement accessible, les symboles de son identité et les témoins de son histoire. La capitale mérite donc un aménagement singulier.

Le rôle de la Commission

À l'intérieur de cercles concentriques s'étendant depuis la colline Parlementaire, lieu de première importance, ce travail touche les voies et les parcours qui y mènent et l'entourent, les édifices gouvernementaux ainsi que les parcs et les sites qui témoignent de l'exercice du pouvoir dans la région. La Commission s'intéresse en outre à l'implantation de tout équipement immobilier important et à la mise en valeur du patrimoine naturel propre à la capitale; elle s'engage donc dans la préservation et l'amélioration des éléments naturels ou bâtis qui différencient la communauté métropolitaine de Québec des autres agglomérations, contribuant ainsi à créer son identité.

Les moyens mis en œuvre

Dans l'accomplissement de cette mission, la Commission dresse d'abord un état de la situation dans ses champs d'intérêt. Elle prépare ensuite, dans le cadre d'un partenariat systématique avec les autres instances intéressées, un programme de mise en valeur des lieux d'exercice du pouvoir, actuels comme anciens. La Commission contribue également à l'embellissement des places, des promenades et des parcs liés à la fonction de capitale. Elle s'intéresse à la conservation des ouvrages, des monuments, des biens historiques et des sites importants dont elle peut mettre en relief les caractères, notamment par l'application d'un plan de mise en lumière. La Commission veille en outre à l'amélioration, tant fonctionnelle qu'esthétique, des accès à la capitale. Elle a le souci de la qualité architecturale et urbaine.

La Commission joue aussi un rôle particulier dans l'exploitation et la mise en valeur de son domaine foncier comprenant, notamment, les parcs du Bois-de-Coulonge, de la Francophonie, de l'Amérique-Française, de l'Amérique-Latine, du Cavalier-du-Moulin ainsi que la place de l'Assemblée-Nationale, les domaines de Maizerets et Catarqui, ainsi que les boisés des Compagnons-de-Cartier, Irving et de Marly.

Les partenaires de réalisation

Dans l'acquittement de cette mission, une étroite concertation entre la Ville de Québec, la Ville de Lévis et la Communauté métropolitaine de Québec s'impose. De plus, la collaboration avec la Société immobilière du Québec et l'Assemblée nationale s'avère essentielle; avec la première, il faut convenir d'un programme d'amélioration des édifices administratifs et de leur intégration à l'espace public; avec la seconde, il faut mettre en commun les ressources afin de faire valoir l'exceptionnel domaine de l'Assemblée nationale et ses abords.

De nombreux ministères et organismes tant québécois que canadiens prennent également part à l'aménagement de la capitale; il faut bâtir avec eux le cadre d'une collaboration permanente. Il en va de même des sociétés privées qui doivent compter parmi les partenaires de l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

Promouvoir la capitale du Québec

Les faits

La deuxième mission de la Commission porte sur la découverte, la connaissance et la promotion de la capitale. Que Québec soit le siège des institutions et que lui soit réservé un aménagement distinctif ne prennent de sens que si la population y trouve un lieu de rassemblement et un symbole d'attachement. À cet égard, il est essentiel de faire connaître la capitale à toutes les Québécoises et à tous les Québécois, et de les y attirer afin de leur rappeler son statut, son rôle et son histoire par les sites et les monuments où, à toutes les époques, la fonction politique s'est déployée.

Le rôle de la Commission

La capitale du Québec constitue un lieu unique de témoignage. La Commission offre donc aux Québécoises et aux Québécois des documents et des itinéraires rappelant les chemins de leur histoire; elle honore les personnages qui ont forgé le Québec et commémore les événements et les lieux qui sont autant de repères pour les communautés composant la mosaïque québécoise. La Commission veut en outre rendre la capitale plus présente aux élèves du Québec et la faire connaître aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants.

Les moyens mis en œuvre

Par des entrevues et des sondages, la Commission vérifie régulièrement auprès des Québécoises et des Québécois la notoriété de la capitale. Ce constat dressé, elle prépare un programme de promotion et de communication à interventions multiples: expositions, publications, lieux et manifestations d'accueil et de découverte, soutien aux institutions et publicité. Ce volet comporte également la mise sur pied d'activités et d'événements qui sont le fruit d'initiatives propres à la Commission et à ses partenaires; il fait place aux régions et aux communautés culturelles du Québec ainsi qu'à ses interlocutrices et ses interlocuteurs de l'étranger.

Les partenaires de réalisation

Dans ce secteur d'intervention, les partenariats sont nombreux et, ici encore, les Villes de Québec et de Lévis ainsi que la Communauté métropolitaine de Québec figurent aux places d'honneur. Leur collaboration avec la Commission s'enrichit grâce à des ressources d'autres institutions culturelles et touristiques, des musées et des centres d'exposition, du réseau de l'éducation, ainsi qu'à des corps organisés intéressés à la promotion de la capitale (Office du tourisme et des congrès de Québec, ministères et sociétés d'État, entreprises privées, associations diverses). Cette mission de promotion doit aussi se traduire par le soutien des médias qui véhiculent auprès du public, sous forme tant rédactionnelle que publicitaire, les messages d'adhésion portés par la Commission.

Consacrer et consolider la présence des institutions de l'État

Les faits

La capitale est le siège des institutions de l'État. Le Parlement y exerce son activité, le gouvernement y élit domicile; elle est le lieu central de la vie politique et le point de convergence des citoyennes et des citoyens dans l'exercice de leurs pressions ainsi que dans leur recherche d'arbitrage. La capitale est aussi le siège de l'Administration: les ministères et les administrations centrales ainsi que leurs dirigeantes et leurs dirigeants y sont groupés; les sièges sociaux des organismes gouvernementaux y sont généralement localisés.

Dans les faits, le Parlement ne s'est pas écarté de la théorie: depuis 1867, c'est à l'Hôtel du Parlement que les députées et les députés délibèrent. En outre, le gouvernement tient traditionnellement à Québec la séance hebdomadaire du Conseil des ministres et celle des comités ministériels. C'est aussi à Québec que députées et députés, ainsi que ministres, assument l'essentiel de leurs fonctions.

Au chapitre de l'administration, Québec accueille la moitié des fonctionnaires et la presque totalité des ministères. Toutefois, cette présence aura tendance à décroître en raison du développement des services à la clientèle et de la

dévolution aux instances locales et régionales de responsabilités jadis confiées aux administrations centrales, ainsi que de la modernisation en cours de l'appareil d'État.

Le rôle de la Commission

La Commission entend au premier chef consacrer le rôle de Québec et veiller, en conseillant le gouvernement sur la localisation des ministères et des organismes, à l'émergence d'une culture politique prônant l'appartenance à la capitale, tous partis confondus. Elle participe ainsi à la consolidation de l'économie régionale dont l'activité gouvernementale a traditionnellement été un secteur clé. Le leitmotiv de la Commission est de renforcer à Québec cette culture par l'établissement d'un modèle qui établit clairement la capitale comme étant la ville-siège du Parlement, du gouvernement et de ses administrations.

Les moyens mis en œuvre

Dans l'accomplissement de cette mission, la Commission se donne les outils nécessaires pour mesurer la présence des institutions de l'État. Ces outils comprennent des études quantitatives et des recherches précises sur la localisation des ministères et des organismes, et de leurs centres de décision. La collecte et l'analyse de ces données permettent de dresser un constat de la situation des fonctions de l'État à Québec; celui-ci est mis à jour périodiquement afin de suivre l'évolution des facteurs retenus: nombre de fonctionnaires, localisation des organisations, mouvements de personnel, transactions immobilières. La Commission y puise les renseignements pertinents à la rédaction d'avis au gouvernement prévus par la loi.

Les partenaires de réalisation

La Commission recherche activement la collaboration des ministères et des organismes. Celle de la Société immobilière du Québec s'avère essentielle, car elle est le maître d'œuvre des interventions immobilières de l'État. Il importe aussi de tisser des liens étroits avec l'Assemblée nationale, gestionnaire du riche héritage de la colline Parlementaire, et avec le Conseil du trésor, source principale d'information sur les ressources humaines.

LES VALEURS FONDAMENTALES

L'apport économique

La Commission fait de chacune de ses interventions une contribution au développement économique et à la création d'emplois dans la capitale. Chaque projet engendre en effet des conséquences concrètes qui se traduisent en travail et en bénéfices économiques pour la région de la capitale du Québec. Ces retombées profitent d'abord aux employées et aux employés, aux fournisseuses et aux fournisseurs et aux partenaires de la Commission. Indirectement, ces projets de mise en valeur contribuent également à l'accroissement du nombre des visiteuses et des visiteurs dans la ville et, par le fait même, à la meilleure santé de l'industrie touristique qui, après la fonction publique, constitue un secteur majeur de l'activité économique régionale.

L'excellence et l'exemplarité

La Commission recherche l'excellence et l'exemplarité. Dépositaire de fonds publics, il lui revient d'en faire un usage judicieux; ces sommes sont donc investies dans des projets de qualité. La Commission s'attache aussi à la qualité de la langue, outil primordial de communication. Elle a la préoccupation de donner à tous ses produits une signature organisationnelle de qualité. La Commission souhaite que ses réalisations soient exemplaires, particulièrement celles qui façonnent en permanence le paysage de la capitale. Avec ses partenaires, elle veut donner le goût du dépassement, montrer la voie, ouvrir des champs de discussion, proposer des projets qui allient le respect de l'histoire à la sobriété budgétaire et à l'esthétique urbaine.

Le sens de l'histoire et de la durée

La Commission marque ses actions au sceau de l'histoire, pour beaucoup politique puisque l'organisme a pour mandat de s'attacher au statut de capitale de Québec. Cette préoccupation vise également, dans une mesure certaine, les facettes économique, sociale, religieuse et culturelle des quatre siècles qui ont façonné Québec.

L'histoire d'une capitale, c'est l'évolution événementielle, conjoncturelle et structurelle de la vie d'un peuple qui s'y est déterminée. La Commission a donc à l'esprit de situer ses interventions dans la durée, de s'appuyer sur le passé pour mieux comprendre le présent. Elle fait de la valeur historique ou symbolique de ses projets un critère de sélection et de réalisation.

La volonté de rassembler

La Commission croit que la capitale est un lieu de rassemblement. Elle veille à y accomplir des actions qui fassent place à toutes les composantes de la mosaïque québécoise. Ainsi, les régions du Québec doivent s'y reconnaître physiquement dans des lieux de commémoration, des places et des monuments. Il en va de même pour les divers groupes ethniques, religieux et linguistiques. La Commission est un organisme d'idéation qui doit être rassembleur.

L'attachement à la capitale

La Commission manifeste un attachement constant pour l'agglomération de la capitale. La ville, c'est un réseau de rues, d'avenues, de parcs, d'immeubles résidentiels et d'édifices publics où vivent des citoyennes et des citoyens. Cette trame urbaine est présente dans la plupart des zones d'intervention de la Commission qui se déclinent comme suit: la colline Parlementaire, le Vieux-Québec, les quartiers centraux et les sites anciens, les voies d'accès et la périphérie, jusqu'à la ceinture verte de la communauté métropolitaine de Québec. Il importe en effet que l'action de la Commission s'étende à toute l'agglomération, incluant la Rive-Sud et les municipalités régionales de comté de l'Est et du Nord. Outre les routes terrestres, il faut aussi considérer les accès multimodes que sont les transports aérien, maritime et ferroviaire.

La sensibilité à l'architecture, au design urbain et à l'art public

Dans ses interventions, la Commission se préoccupe de la qualité de l'architecture, du design urbain et de l'art public. Une capitale est un symbole: il faut y privilégier la beauté et l'intégration des ouvrages publics de manière à se prémunir contre les expériences parfois malheureuses du passé. Ici encore, la Commission se soucie de développement durable. Comme elle participe à l'aménagement et à la promotion de la capitale d'une société aux ressources limitées, il lui importe de bien faire, et pour longtemps, dans toutes ses réalisations.

LE STYLE D'ACTION

La primauté de l'action

La Commission est un organisme d'action. Elle souhaite assurer la présence fructueuse de l'État dans la capitale, devenir le catalyseur de projets réussis qui visent à la matérialiser et jouer le rôle d'agent de promotion de la capitale au Québec et à l'étranger.

La Commission est un organisme public voué à la défense et à la promotion de Québec et, en ce sens, sa notoriété devient gage de succès. Elle souhaite donc que ses avis soient recherchés, ses interventions publicisées et ses relations avec les citoyennes et les citoyens transparentes.

La Commission entend profiter de tous les moyens afin d'engager et de maintenir le contact avec les décideuses et les décideurs politiques, avec ses partenaires de réalisation, avec les citoyennes et les citoyens. Elle doit être à la fine pointe de l'innovation de manière à donner à ses moyens limités une large portée.

L'indispensable partenariat

La Commission n'agit jamais seule lorsqu'il faut réaliser des projets dans la capitale. Elle sollicite systématiquement l'appui, technique comme financier, de tous les partenaires possibles, publics ou privés, afin que ses investissements propres bénéficient d'un effet de levier qui en accroisse l'impact. Elle doit devenir l'instigatrice de projets collectifs où chacune et chacun contribuent à la mesure de leurs moyens.

La Commission entend maximiser les retombées de ses actions sur la capitale. Elle y parviendra seulement en accrochant à la locomotive de ses réalisations le plus grand nombre possible de wagons. Souhaitant multiplier les partenariats, la Commission croit que, dans le contexte actuel, l'efficacité réelle repose sur la mise en commun des moyens limités du plus grand nombre.

Le partage des ressources

Dans un partenariat systématique, la Commission cherche à faire profiter au maximum les contributions financières de tous en les groupant dans des projets réalistes. Elle privilégie la rigueur administrative et voit à ce que l'usage des fonds publics contribue essentiellement à l'amélioration de la capitale.

Au cœur d'une ville et d'une région où les partenaires doivent être convaincus de s'engager, la Commission se veut la petite poussée qui, par une idée, par une intervention ou par l'injection calculée de fonds, fait basculer la décision et mène un projet sur la voie de l'accomplissement.

Une équipe restreinte

La Commission ne croit pas que la réussite s'évalue seulement en enveloppes budgétaires. Elle capitalise plutôt sur ses ressources humaines et rassemble, autour d'une petite équipe de direction, une trentaine d'employées et d'employés partageant ses valeurs. La Commission attend de ses collaboratrices et de ses collaborateurs le goût d'agir, une créativité qui se renouvelle, la formulation claire des concepts, une polyvalence certaine et un enthousiasme durable.

La Commission embauche peu et recourt à des services ponctuels selon ses besoins. Elle s'attend à ce que ses cadres, ses professionnelles et ses professionnels, ses techniciennes et ses techniciens et ses employées et ses employés mettent collectivement l'épaule à la roue, soient capables d'aller au-delà des définitions de tâches et participent à l'accomplissement des missions de l'organisation. L'ensemble du personnel est « tricoté serré », chaque membre sachant dès le départ qu'elle ou il peut aller chercher chez autrui l'appui professionnel qui l'aide à accomplir sa propre tâche.



Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC
Québec (Québec) G1R 5S9
(418) 528-0773
Sans frais: 1.800.442.0773
Télécopieur: (418) 528.0833
www.capitale.gouv.qc.ca